

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## SCOR CONVERTIBLE EUROPE

FR0011368430 – Part C EUR

OPCVM géré par SCOR Investment Partners SE – Groupe SCOR

### Objectif et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure ou égale à celle de l'indice Exane ECI Europe (code Bloomberg EECIECI Index), diminuée des frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Après avoir étudié le contexte macroéconomique, il est procédé à une analyse sectorielle visant à mettre en évidence les secteurs les plus porteurs. Le choix des valeurs se fait sur des critères techniques qui sont propres aux obligations convertibles.

Le processus de gestion du FCP s'articule autour de deux axes :

- L'analyse « top down » a pour objectif de déterminer l'exposition cible globale du portefeuille relative à l'indice de référence (sur-exposition, sous-exposition, exposition neutre) ainsi qu'une allocation par secteur d'activité.
- L'analyse « bottom up » : Le FCP cherche à optimiser la performance grâce à une gestion dynamique consistant à sélectionner les titres les plus attractifs au travers d'un processus d'investissement.

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles et assimilées émises par des entreprises européennes et Suisse jusqu'à 100% de la totalité du portefeuille, sans limite de notation sur les titres. La part des obligations convertibles et assimilées émises par des entreprises de pays hors Europe et Suisse ne peut être supérieure à 20% de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 30% de l'actif net en actions de toute capitalisation des pays européens. Cette limite comprend les actions en portefeuille résultant de conversion d'obligations convertibles.

Le portefeuille peut investir jusqu'à 100% en titres de créances et instruments du marché monétaire. A ce titre, il peut être investi dans des obligations et titres de créances à coupon fixe ou variable, du secteur public ou privé, des pays de l'OCDE et de notation minimum AA- par (Standard & Poor's ou Fitch) ou Aa3 (Moody's) ou via une notation interne à la société de gestion. Les titres peuvent être libellés dans les devises des pays de l'OCDE. Le FCP peut investir à hauteur de 10% de l'actif net dans des obligations émises par un groupe émetteur ayant une partie de sa dette constituée d'obligations convertibles et assimilées. Ces obligations seront à coupon fixe ou variable du secteur public ou privé, des pays de l'OCDE, sans contrainte de rating. Le FCP est géré dans une fourchette de sensibilité taux comprise entre 0 et 10, sans contrainte de maturité sur les titres.

Pour réaliser l'objectif de gestion du FCP, le gérant peut utiliser des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé : futures (contrat futures sur taux d'intérêt et indice actions), options (options sur contrats futures de taux d'intérêt et indices actions). Les futures et les options peuvent être utilisés pour des besoins d'exposition ou de couverture du risque de taux ou actions du portefeuille. Ces produits dérivés peuvent être utilisés dans la limite de 100% de l'actif net du FCP. Le gérant peut également avoir recours à des acquisitions et cessions temporaires de titres. Le risque global ne pourra excéder la valeur totale du portefeuille.

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 200% de l'actif net au travers de positions à l'actif et aux positions de hors bilan.

**Durée minimale de placement recommandée :** 3 ans – ce fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

**Affectation du résultat :** Capitalisation des résultats nets et des plus-values nettes réalisées.

**Conditions de souscriptions / rachats :** Souscriptions et rachats reçus à tout moment et centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) avant 12h00 (heure de Paris).

Ordres exécutés sur la base de cette valeur liquidative (J) - Règlement J+2.

### Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque de niveau 4 reflète l'exposition du FCP aux obligations convertibles qui associent une exposition aux marchés obligataires et une exposition aux marchés des actions européennes.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur

**Risque de crédit :** Il s'agit du risque que la dégradation de la solvabilité d'un émetteur provoque une baisse de la valeur des titres qu'il a émis et donc de la valeur liquidative du FCP. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En cas de défaut de paiement, la valeur des titres peut être nulle.

**Risque de liquidité :** Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché et plus particulièrement sur les obligations convertibles de faible montant nominal ou les actions de petite ou moyenne capitalisation.

**Impact des techniques de gestion :** L'utilisation des produits dérivés et des acquisitions et cessions temporaires de titres peut entraîner des variations sensibles de la valeur liquidative à la hausse comme à la baisse.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,50% TTC (*)
----------------	---------------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

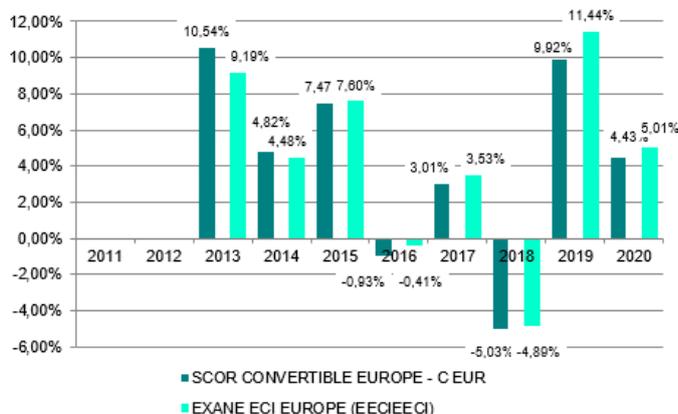
Frais d'entrée et de sortie : l'investisseur peut obtenir auprès de la société de gestion ou du distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.**

(\*) L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que le chiffre de « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et que ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances sont calculées nettes des frais de gestion.

Les performances de l'OPCVM comme celles de l'indicateur de référence sont calculées coupon net réinvesti.

### Année de création de la part

2012

### Devise

EUR

## Informations pratiques

### Dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A

### Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel)

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SCOR Investment Partners SE  
Service commercial & marketing  
5 Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16

### Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Toute explication supplémentaire sur cet OPCVM peut être obtenue auprès de la société de gestion.

### Fiscalité

La législation fiscale applicable dans le pays d'origine de l'OPCVM peut avoir un impact sur les investisseurs.

### Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité des rémunérations, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([www.scor-ip.com](http://www.scor-ip.com)). Un exemplaire papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

**La responsabilité de SCOR Investment Partners SE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

SCOR Investment Partners SE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : 15 juin 2021.**